

Le recours au juge

4

Capacités

- Déterminer la juridiction qui a prononcé une décision de justice
- Sélectionner la juridiction susceptible de juger un litige
- Distinguer le rôle du procès civil et du procès pénal
- Expliquer les enjeux de la constitution de partie civile
- Identifier les phases d'un procès

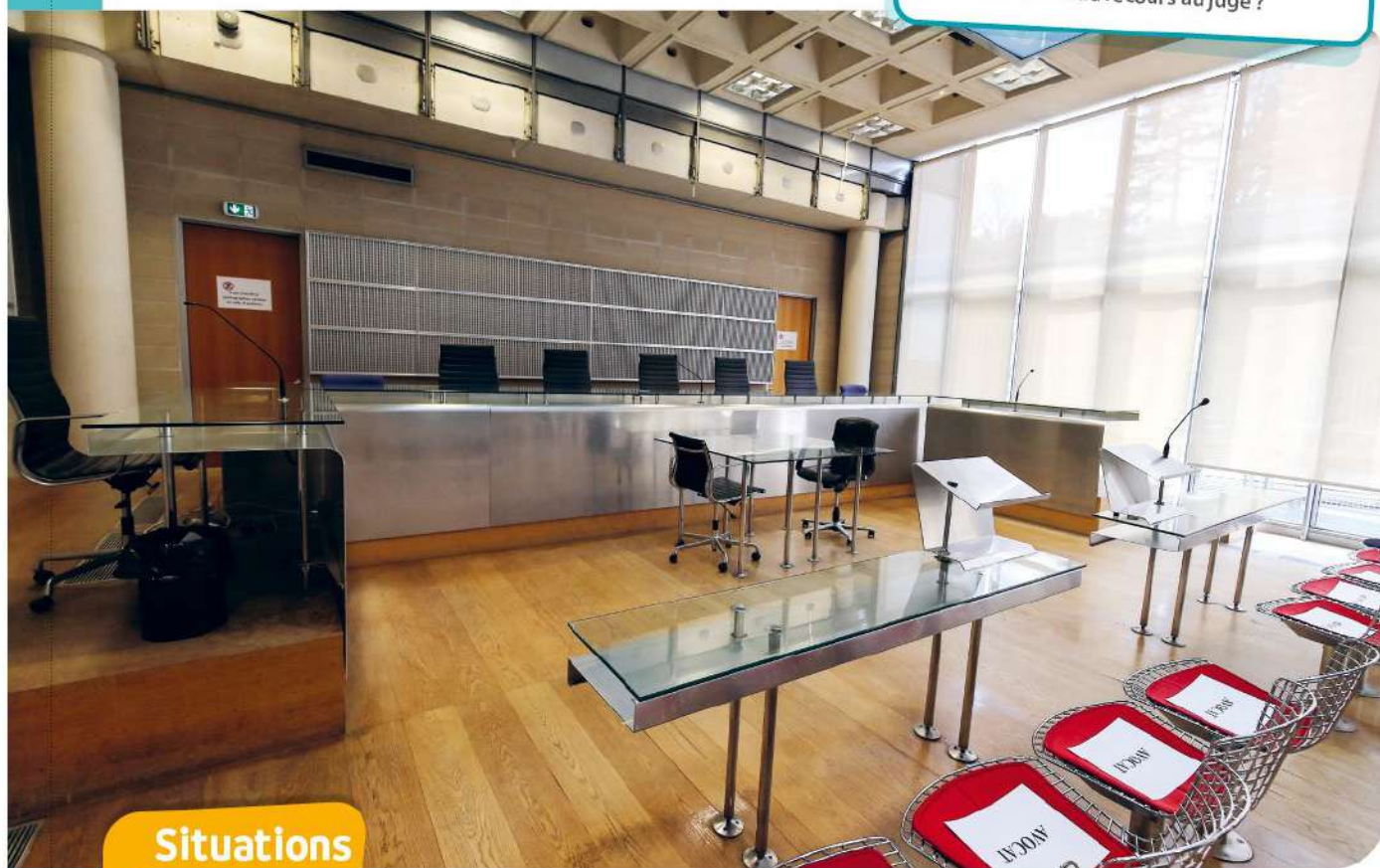
Avant la classe

Vidéo 1'51

4 personnes jugées pour l'agression de J.-B. Trogneux
liennathan.fr/kt201f



Qu'est-ce que la victime de ces faits peut attendre ici du recours au juge ?



Situations

Brigitte Macron assigne deux personnes en justice

La Première dame a lancé deux actions en justice, au civil et au pénal, afin d'obtenir les condamnations de deux femmes ayant propagé sur Internet de fausses nouvelles prétendant qu'elle était une femme transgenre.

Aggression du petit-neveu de Brigitte Macron

Plusieurs personnes [ont] été interpellées après l'agression du petit-neveu de Brigitte Macron, Jean-Baptiste

Trogneux. [...] Patron de la célèbre chocolaterie fondée par l'arrière-grand-père de Brigitte Macron, la victime, Jean-Baptiste Trogneux, 30 ans, souffre notamment « d'une ou deux côtes cassées », de « doigts foulés » et « présentait au scanner un hématome », selon son père Jean-Alexandre. [...] Le petit-neveu de la Première dame rentrait lundi à son domicile [...] quand il a été « reconnu », pris à partie, puis molesté par plusieurs personnes [...]. Les faits ont eu lieu peu après une interview d'Emmanuel Macron au « 20 heures » de TF1. [...]

La Croix avec AFP, 17 mai 2023.

1

Sélectionner la juridiction susceptible de juger un litige

Doc. 1 Les différentes juridictions du 1^{er} degré

Les différents tribunaux sont des **juridictions** dites du 1^{er} degré si elles jugent un litige pour une première fois.

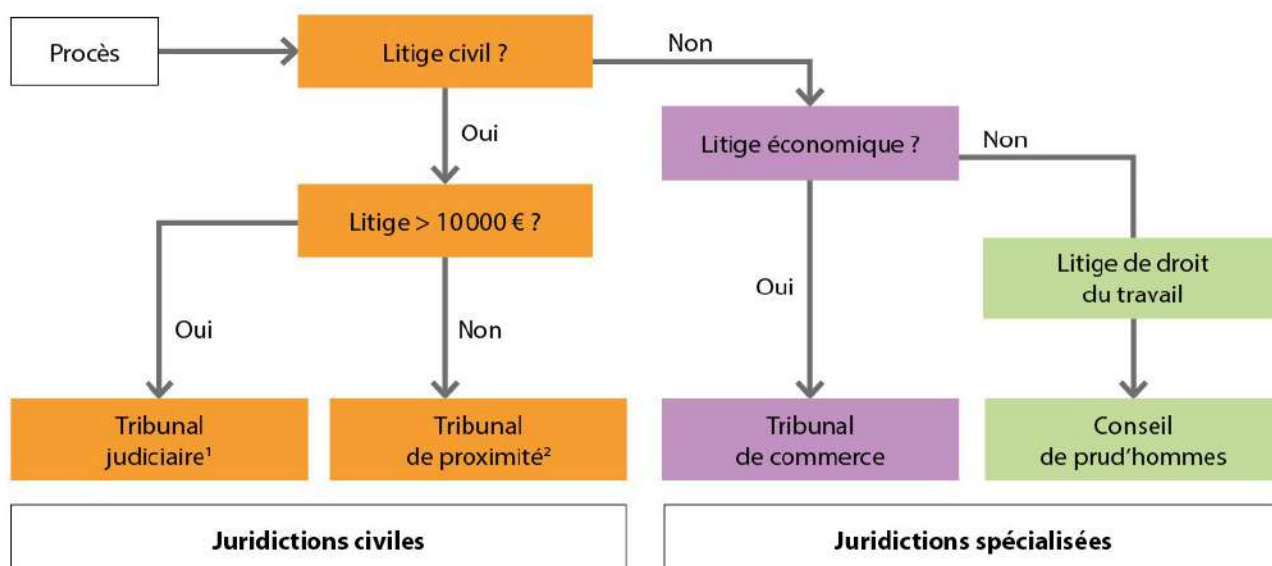
1 Les **juridictions de l'ordre judiciaire** se classent en deux catégories, correspondant à leur rôle dans le règlement des conflits :

- les **juridictions de droit privé** (juridictions civiles ou spécialisées) jugent les litiges entre les personnes privées : particuliers et entreprises ;
- les **juridictions de droit pénal** (ou répressives) prononcent les peines contre les auteurs d'infractions.

2 Les **juridictions de l'ordre administratif** interviennent dans les litiges mettant en cause l'Administration (État, collectivités territoriales, etc.), qui peut être en conflit avec des citoyens ou avec des entreprises.



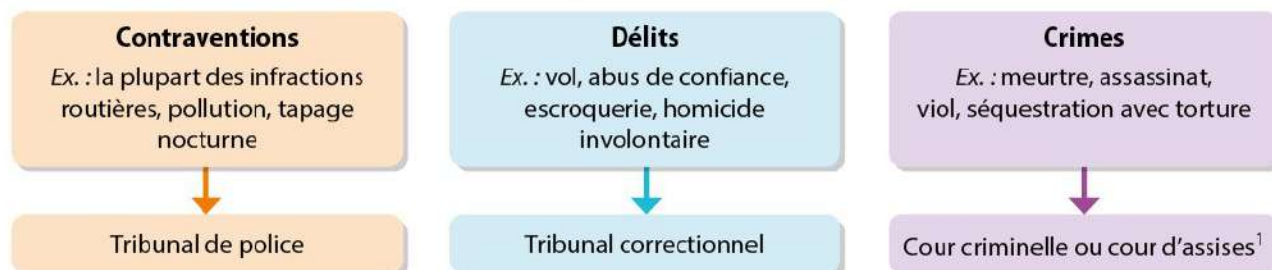
Doc. 2 La compétence d'attribution des juridictions de droit privé du 1^{er} degré



1. Anciens tribunaux de grande instance et d'instance + Compétences spécifiques : divorces, litiges immobiliers, sur successions, etc.

2. Juge délégué du tribunal judiciaire + Compétences en matière de baux d'habitation, de droit de la consommation, de surendettement, etc.

Doc. 3 La compétence d'attribution des juridictions de droit pénal



1. Pour juger les crimes punis de plus de 20 ans de prison.

Situation

Les deux femmes jugées devant le tribunal correctionnel de Paris pour avoir propagé une rumeur selon laquelle Brigitte Macron était une femme transgenre ont été condamnées ce jeudi [12 septembre 2024] pour diffamation. [...] Les deux prévenues avaient largement participé à propager des rumeurs sur les réseaux sociaux, selon lesquelles Brigitte Trogneux (son nom de jeune fille) serait en fait son frère Jean-Michel Trogneux qui aurait changé de genre. [...] En 2021, dans une longue « interview » sur sa chaîne YouTube, Natacha Rey, « journaliste indépendante autodidacte » s'était largement répandue sur la découverte de cette « tromperie », « escroquerie », de ce « mensonge d'État ». [...] L'autre prévenue, Amandine Roy (son nom sur les réseaux sociaux), s'était présentée comme médium et avait diffusé ces fausses rumeurs sur sa chaîne YouTube, fermée depuis. [...]

France Bleu Picardie avec AFP, 12 septembre 2024.

1. Le litige entre Brigitte Macron et les deux femmes poursuivies est-il un conflit entre personnes, la poursuite d'une infraction ou un litige avec l'Administration ?

Document 1

2. Dans quel but les différents litiges de droit privé sont-ils jugés par des juridictions spécifiques ?

Document 2

3. Quelle est la juridiction compétente pour juger les affaires suivantes ?

Document 2

- a. Un salarié s'estime licencié à tort :
- b. Un agriculteur revendique une parcelle de terrain :
- c. La victime d'un accident réclame 20 000 € d'indemnité :
- d. Un contribuable conteste en justice son impôt sur le revenu :
- e. Un commerçant est poursuivi par son banquier :

4. Justifiez l'attribution de l'affaire opposant Brigitte Macron aux deux femmes au tribunal correctionnel.

Document 3

5. Classez les infractions poursuivies par les juridictions répressives selon leur gravité.

Document 3

6. Pourquoi, selon vous, l'homicide involontaire est-il un délit et non pas un crime ?

Document 3

Allez plus loin !



Indemnisation d'un salarié licencié

liennathan.fr/q6pr8

Doc. 4 Le principe du procès équitable

4 RÈGLES AU SERVICE D'UN PRINCIPE FONDAMENTAL

1. La neutralité des juges (Toute personne a le droit d'être jugée par un juge indépendant et impartial.)
- + 2. Le principe du contradictoire (Chaque partie a la possibilité de faire valoir son point de vue.)
- + 3. La publicité des débats (En principe, ouverture au public des salles d'audience des tribunaux.)
- + 4. Les droits de la défense (L'absence d'une partie à un procès, dûment convoquée, lui ouvre la possibilité d'un recours contre la décision rendue.)

= PROCÈS ÉQUITABLE

Doc. 5 Une application du principe du droit au procès équitable

Dans le cadre d'une procédure pénale, l'expression « droits de la défense » désigne l'ensemble des droits reconnus aux personnes poursuivies ou soupçonnées d'une infraction [...]. Ces droits sont notamment le droit au respect de la présomption d'innocence [toute personne poursuivie pour une infraction est réputée innocente tant que sa culpabilité n'a pas été légalement démontrée], le droit à un avocat dès le début de la procédure, le droit à un procès dans le cadre de débats contradictoires, le droit d'exercer des recours...

« Le droit à un procès équitable », www.justice.gouv.fr

Doc. 6 Identifier le rôle du procès pénal

Le procès pénal a pour but de sanctionner les atteintes à l'ordre public résultant des infractions, et par là même de jouer également un rôle de prévention par la dissuasion.

Contraventions	Délits	Crimes
Amende jusqu'à 1 500 €, peine privative de droit (suspension de permis)	Emprisonnement (maximum 10 ans), peine alternative (travaux d'intérêt général), amende d'au moins 3 750 €	Réclusion criminelle « à temps » ou à perpétuité, ferme ou avec sursis, amende d'au moins 3 750 €

Doc. 7 Les enjeux de la constitution de partie civile

La constitution de partie civile – de la part de la victime – vise à obtenir une sanction civile, c'est-à-dire la réparation du préjudice subi du fait de l'infraction (préjudice corporel, matériel ou moral). Cette démarche enrichit le rôle de la procédure pénale, puisqu'elle permet d'associer, à la peine infligée à l'auteur de l'infraction (prison, amende, etc.), la condamnation à indemniser les personnes qui ont été victimes de ses agissements.



Doc. 8 Identifier le rôle du procès civil

Le procès devant les juridictions de droit privé (procès « civil ») vise à régler un litige entre des personnes privées (personnes physiques ou personnes morales), que ce litige trouve sa source dans un dommage subi, dans l'inexécution d'un contrat, dans une cause familiale, etc. La finalité de ce type de procès est donc soit de réparer un dommage (après un accident, par exemple), soit de sanctionner la violation d'un contrat (dans le cas du salarié licencié à tort, par exemple), soit d'annuler un contrat (pour défaut d'une condition de validité, par exemple), soit de régler un différend familial (en cas de divorce ou de contestation de succession, par exemple), soit de faire remettre des choses en l'état (comme en cas d'élévation d'un mur sans droit), etc.

Situation

[Les] deux femmes [reconnues coupables dans l'affaire qui les opposait à Brigitte Macron] ont été condamnées [...] à une amende de 500 euros avec sursis pour diffamation, après avoir propagé sur Internet une rumeur prétendant que Brigitte Macron était une femme transgenre. Elles devront verser 8 000 euros de dommages et intérêts à la Première dame et 5 000 euros à son frère Jean-Michel Trogneux, tous deux parties civiles au procès qui s'était tenu en juin dernier.

« Ce n'est pas une victoire, c'est une application normale de la loi », a réagi auprès de l'AFP Me Jean Ennouchi, l'avocat de Brigitte Macron [...]. Lors de l'audience, ce dernier avait insisté sur le préjudice « énorme » causé par cette infox, qui avait « flambé partout » dans le monde. « Compte tenu de toutes ces reprises », désormais, « nous poursuivons systématiquement » en justice. « Des poursuites sont en cours en France et à l'étranger », a-t-il précisé. [...]

Europe 1 avec AFP, 12 septembre 2024.

7. Selon vous, quelles règles de notre système judiciaire ont permis à Brigitte Macron de faire confiance à la justice ?

Document 4

8. Expliquez en quoi la présomption d'innocence illustre le droit au procès équitable en droit pénal.

Document 5

9. Comment jugez-vous la sanction pénale infligée aux deux femmes concernées par cette affaire ? Comment cela peut-il s'expliquer ?

Document 6

10. Quelles sont les personnes qui se sont constituées partie civile dans ce litige ?

Document 7

11. Prenez appui sur l'exemple de ce procès pour distinguer les finalités du dépôt de plainte de celles de la constitution de partie civile.

Document 7

12. Précisez quel type de jugement fait suite aux cas suivants (choisissez le numéro dans la liste).

Document 8

Liste des jugements : 1. condamnation à dommages et intérêts ; 2. saisie d'un bien pour restitution ; 3. obligation de cesser un comportement ; 4. mise sous tutelle.

- a. Réclamation d'un salarié licencié sans cause réelle et sérieuse : b. Déclaration d'altération des facultés mentales d'un majeur : c. Retard de livraison et manque à gagner commercial : d. Acte de concurrence déloyale : e. Revendication de la propriété d'un terrain :

Allez plus loin !



Réforme de la justice des mineurs

liennathan.fr/805xij

3

Identifier les phases d'un procès

Doc. 9 Identifier les étapes du procès civil au tribunal judiciaire (TJ)

Les suites d'un surendettement

Yann Lucat a des difficultés financières. Il ne paye plus le remboursement de son prêt immobilier. Après plusieurs relances, la banque l'**assigne** devant le TJ.

C'est l'acte d'huissier qui informe le défendeur de l'action en justice.

Le président fixe au mois suivant la **date de l'audition** des parties.

C'est l'enrôlement, qui suit la saisine du tribunal.

L'avocat de la banque et celui de Yann Lucat ayant échangé leurs conclusions, il y a **mise en état** de l'affaire.

Elle permet au tribunal de mener l'instruction.

Au jour qui avait été fixé lors de l'enrôlement, l'**audience** a lieu et le tribunal entend les deux avocats, l'un exigeant le remboursement de toutes les échéances impayées, l'autre présentant une demande de délai.

C'est le moment où les demandes et arguments des parties sont exposés.

Le président du TJ préfère mettre l'affaire **en délibéré**.

C'est un délai de réflexion.

Après ce temps de réflexion, les parties sont avisées que le **jugement** accorde un délai de paiement d'un an au débiteur.

C'est la décision des juges.

Doc. 10 Identifier les étapes du procès pénal

Banale et triste histoire !

Mme Yvonne Placet a été attaquée dans la rue par Sylvain Truche, un jeune malfrat qui lui a arraché son sac et l'a projetée à terre où elle s'est blessée. Elle a **porté plainte** (1) contre le délinquant qui a été reconnu par des témoins. Le **procureur de la République a décidé de poursuivre** (2) et le **juge d'instruction, après une rapide enquête, a mis en examen** (3)

Sylvain Truche pour coups et blessures volontaires et vol. Le tribunal correctionnel vient de rendre son **jugement** (4) : le jeune voyou a été condamné à 2 ans de prison. Mme Placet s'étant portée partie civile, le tribunal lui a attribué une indemnité de 12 500 € dont devra s'acquitter Sylvain Truche.

1 La constatation de l'infraction
– par la police ou la gendarmerie ; la victime peut **porter plainte**.

2 La décision de poursuivre – par le ministère public (« le parquet ») : procureur de la République, substituts. Selon la gravité des faits, le parquet décide soit de classer sans suite (pas de procès), soit de poursuivre.

4 Le jugement – le président du tribunal interroge le prévenu, la victime (éventuellement « partie civile »), ensuite les témoins. Il donne la parole au ministère public, qui représente l'intérêt public. Le prévenu – ou son avocat – a la parole en dernier. Une fois les débats terminés, le tribunal rend son **jugement** ou bien il met l'affaire en **délibéré**.

3 L'instruction – effectuée par le juge d'instruction, qui cherche toutes les preuves, pour établir s'il y a lieu ou non de **mettre en examen** l'auteur présumé des faits.

Détention provisoire

Une personne poursuivie en matière pénale peut être placée en prison avant le procès, sous le régime de la détention provisoire. Il s'agit d'une exception à la présomption d'innocence, qui est très encadrée par la loi, notamment en ce qui concerne sa motivation et sa durée. La détention provisoire peut être ordonnée lors de l'instruction.

« Détention provisoire », www.service-public.fr

Situation

Le tribunal judiciaire de Paris a annulé [...] une procédure intentée par la Première dame [...], qui avait assigné en février 2022 deux femmes [...] ayant propagé sur Internet de fausses nouvelles prétendant qu'elle était une femme transgenre. Dans sa décision [...], le tribunal a déclaré nulle l'assignation délivrée par Brigitte Macron pour atteinte au respect de la vie privée et au droit à l'image, estimant que les faits qu'elle dénonçait auraient dû être qualifiés de diffamation publique. [...]

D'après www.ouest-france.fr, 10 mars 2023.

- 13.** À quel moment de la procédure civile et pour quelle raison Brigitte Macron s'est-elle vu refuser le droit de prétendre à une réparation pour atteinte à la vie privée ?

Document 9

Situation

Âgés de 20, 22 et 34 ans, [les trois hommes soupçonnés d'avoir agressé Jean-Baptiste Trogneux] devaient initialement être jugés à Amiens en comparution immédiate, notamment pour violences en réunion, mais leurs avocats ont demandé plus de temps pour assurer leur défense. Le procureur [...] a requis et obtenu leur placement en détention provisoire, en raison, selon le président du tribunal, « du risque de réitération des faits ».

Huit personnes avaient été interpellées dans ce dossier et quatre ont été relâchées [...] à l'issue de leur garde à vue. Une adolescente de 16 ans est également poursuivie dans cette affaire, mais elle doit être présentée à un juge des enfants. [...]

La Croix avec AFP, 17 mai 2023.

- 14.** Par quel acte de procédure le procès intéressant Jean-Baptiste Trogneux a-t-il commencé ? Qui sont les défendeurs à cette action ?

Document 10

- 15.** Lors de quelle phase de la procédure pénale a-t-il été décidé de placer les trois agresseurs de M. Trogneux en détention provisoire ? Pour quelle raison ?

Document 10

- 16.** D'une manière générale, en quoi la détention provisoire porte-t-elle atteinte à la présomption d'innocence ? Comment cette mesure peut-elle se justifier ?

Document 10

- 17.** Dans quelle mesure le procureur de la République est-il le premier acteur capital de la procédure pénale ?

Document 10

- 18.** Pourquoi l'instruction est-elle une phase essentielle de la procédure pénale ?

Document 10

Allez plus loin !



Coupable et condamné

liennathan.fr/fc6zsk

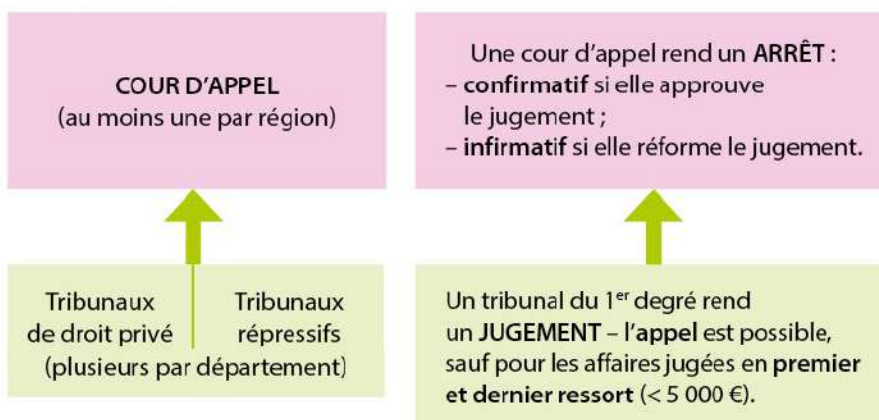
4

Distinguer les voies de recours

Doc. 11 Le principe du double degré de juridiction

L'appel est un recours contre un premier jugement rendu « en premier ressort ». Il est exercé dans le délai d'un mois en droit privé (10 jours en droit pénal) et il permet le réexamen d'une affaire en fait et en droit.

La cour d'appel est une juridiction du 2^e degré, **hiérarchiquement supérieure** aux juridictions du 1^{er} degré.



Doc. 12 Les enjeux du pourvoi en cassation

La Cour de cassation est la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire. Elle siège à Paris et exerce sa compétence sur l'ensemble du territoire français. Elle a pour fonction de **vérifier la conformité des décisions des juridictions aux règles de droit**, sans rejurer les faits, c'est-à-dire le fond de l'affaire.

Toutes les décisions rendues en **dernier ressort** peuvent faire l'objet d'un **pourvoi en cassation**, c'est-à-dire être contestées devant la Cour de cassation :

- les jugements des juridictions du 1^{er} degré rendus en **premier et dernier ressort** ;
- les arrêts rendus par les cours d'appel (en droit privé) et les cours d'assises d'appel (en droit pénal).

Si la Cour de cassation estime que le droit a bien été appliqué par les juges, elle **rejette le pourvoi**.

Si, au contraire, elle pense que les juges ont commis une erreur de droit, elle casse leur décision et renvoie l'affaire devant une autre juridiction.



Doc. 13 Le recours aux tribunaux européens

Une juridiction particulière :
la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)



C'est une juridiction du Conseil de l'Europe chargée de veiller au respect de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (ConvEDH) par les 47 États qui l'ont ratifiée. La quasi-totalité des États du continent européen, depuis l'Irlande jusqu'à la Russie ou la Turquie, en font partie.

Conditions de détention indignes : la France condamnée par la CEDH

[...] La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) vient de rendre un retentissant arrêt pour, encore une fois, condamner la France à raison de ses conditions de détention. Elle était en l'occurrence saisie de six requêtes présentées par d'anciens détenus de la maison d'arrêt de Fresnes entre 2016 et 2019, qui contestaient leurs conditions de détention et l'absence de voie de recours effectif pour les dénoncer. [...]

D'après www.dalloz-actualite.fr,
12 juillet 2023.

Situation

Trois hommes étaient poursuivis ce lundi [5 juin 2023] par le tribunal correctionnel d'Amiens, après l'agression de Jean-Baptiste Trogneux, petit-neveu de Brigitte Macron, le 15 mai dernier, peu après une interview du président de la République.

L'un d'eux a été relaxé, les deux autres condamnés à 30 mois de prison dont 15 avec sursis, et 24 mois de prison dont 12 avec sursis. « Nous tenons dans un premier temps à remercier les milliers de soutiens en messages que nous avons reçus de la France et de l'étranger. Ça nous a profondément touchés », réagit le père de Jean-Baptiste Trogneux, Jean-Alexandre. « Jean-Baptiste va mieux » [...]. Du côté des prévenus, « je pense que le tribunal a été sensible aux arguments que la défense a développés, ce n'est pas un dossier qui doit faire l'objet d'une quelconque exemplarité », réagit l'avocate du principal mis en cause, Maître Caroline Jean. « On ne fait pas d'exemple en justice, on juge des dossiers, des hommes, je pense que le tribunal a été sensible à cela. » Pour l'heure, elle ne sait si son client fera appel de la condamnation. [...]

Pierre-Antoine Lefort, France Bleu Picardie, 5 juin 2023.

- 19.** Quelle voie de recours pourraient choisir les agresseurs qui ont été condamnés par le tribunal correctionnel d'Amiens ?

| Document 11

- 20.** Pourquoi, selon vous, ne peut-on pas faire appel (en droit privé) d'un jugement portant sur un litige de moins de 5 000 euros ?

| Document 11

- 21.** Quelle décision espère-t-on lorsqu'on fait un pourvoi en cassation ?

| Document 12

- 22.** Pourquoi la Cour de cassation est-elle appelée « juridiction suprême » ?

| Document 12

- 23.** Dans quel cas les agresseurs de Jean-Baptiste Trogneux auraient-ils pu saisir la CEDH ? Dans quel but ?

| Document 13

- 24.** En quoi cette juridiction est-elle une contrainte pour les États signataires de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ?

| Document 13

Allez plus loin !



► Grand oral

Comprendre le principe de primauté du droit européen

liennathan.fr/48e9tm